

Commune d'ESCOLIVES STE CAMILLE (Yonne)

COMPTE RENDU

RÉUNION de CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Mme ALFARO Josette, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes ALFARO Josette, BRAS Hélène, CLOP Anita, MARCHAL Ambre et MM BIRTÉGUE Pascal, BIZET Jean-François, BORGNAT Benjamin, D'ANNOUX Bruno, HISQUIN Yvan, KUPRESKI Sacha, LUBRANO Eric, REGITZ Jean-Philippe et VANTHEEMSCHE Philippe

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BILLOTTE Karine (pouvoir B.Borgnat), M REGNART Mathieu (pouvoir à A. Marchal)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M BORGNAT Benjamin

ORDRE DU JOUR :

- I** – **Changement de fournisseur de repas au restaurant scolaire et au CLSH**
- II** - **Travaux de Sécurisation du Nouveau Local Technique**
- III** - **Changement de tarifs du Périscolaire au Centre de Loisirs et Tarifs Sorties de l'Eté**
- IV** - **Embauches pour l'Eté au Centre de Loisirs**
- V** - **Téléphonie et Wifi dans les écoles**
- VI** - **Ecritures comptables**
- VII** - **Fermeture poste adjoint administratif et embauche en CAE/CUI**
- VIII** - **Questions diverses**

Mme le Maire procède à la lecture du compte rendu de réunion du 28 mai 2015 qui n'appelle aucun commentaire.

I – CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS :

Ambre MARCHAL résume les débats de la commission des appels d'offre du 18 juin. Compte tenu des critères définis précédemment (Prix, qualité et mise en oeuvre, composition et développement durable...), la commission propose de choisir Elior avec 30% des ingrédients Bio. Cette société fournit actuellement la cantine de Coulanges.

Validation du Conseil Municipal à l'unanimité.

II – TRAVAUX DE SÉCURISATION DU NOUVEAU LOCAL TECHNIQUE :

Philippe Vantheemsche présente les aménagements nécessaires autour du nouveau local technique : clôture, portails, etc. Plusieurs devis sont présentés, ainsi que la possibilité de réalisation de la clôture en interne, éventuellement avec l'aide d'un agent d'Escamps, professionnel en la matière, ainsi que le matériel de cette commune. Cette approche serait également formatrice pour nos agents.

Le CM choisit ce dernier choix, avec financement des matériaux par la DETR.

Vote pour le devis des portails "Fer Forgé et Tradition" pleins d'un montant HT de 4 158 €.

III – CHANGEMENT DE TARIFS DU PÉRISCOLAIRE AU CENTRE DE LOISIRS ET TARIFS DES SORTIES DE L'ÉTÉ :

A) Péricolaire :

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'après avoir validé les nouveaux forfaits et tarif des vacances et activités extrascolaires, elle propose au conseil municipal de valider les propositions de tarifs pour le péricolaire en augmentant chaque tranche de quotient familial de 0,05 € soit :

<u>Tranche de Quotient familial</u>	<u>Accueil Matin 1h</u>		<u>Accueil Soir 1h</u>		<u>Accueil Soir 2h</u>	
	2014/2015	2015/2016	2014/2015	2015/2016	2014/2015	2015/2016
De 0 à 700 €	0,90 €	0,95 €	0,90 €	0,95 €	1,80 €	1,85 €
De 701 à 1000 €	0,95 €	1,00 €	0,95 €	1,00 €	1,85 €	1,90 €
Plus de 1000 €	1,05 €	1,10 €	1,05 €	1,05 €	2,05 €	2,10 €

La collation d'attente du bus pour La Cour Barrée passerait de 0,40 à 0,45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour l'application de ce nouveau tarif (ramenant ainsi une uniformité des tarifs sur communes de la CCPC) à compter de la rentrée de septembre 2015.

B) Tarif des sorties de l'Été :

Mme le Maire transmet la demande de la directrice du Centre de Loisirs pour l'application du tarif des sorties et mini camps pour les vacances d'été :

Sortie NIGLOLAND du 31 juillet :

avec Forfait grandes vacances (suivant tranche) : 18 €

Sans forfait : tarif de la journée (CCPC : 7,35 € ou hors CCPC : 9,40 €) + 18 €

Mini camp à Vézelay :

Tranches de Quot. Familial	Tarif régime général	Tarif régime particulier et hors CCPC
1 : inférieur à 450 €	20,00 €	25,00 €
2 : inférieur à 670 €	25,00 €	30,00 €
3 : inférieur à 900 €	35,00 €	40,00 €
4 : jusqu' à 1199 €	40,00 €	45,00 €
5 : au-delà	45,00 €	50,00 €

Il est proposé de diminuer légèrement le tarif par rapport à l'année passée, mais si les parents ne prennent pas le forfait des vacances, les journées de mini camp ou sortie seront à rajouter au prix de la sortie.

Avec forfait « Grandes Vacances » : les parents ne paieront uniquement que la majoration ci-dessus (en fonction de leur tranche)

Sans forfait : les parents paieront 3 journées (CCPC ou hors CCPC) plus la majoration ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour l'application de ce tarif à compter des grandes vacances de 2015.

IV – EMBAUCHES AU CENTRE DE LOISIRS POUR L'ETE :

Mme le maire informe le conseil que pour le bon fonctionnement de notre centre de loisirs, il est nécessaire de recourir aux embauches suivantes :

- 1 contrat CDD de 156 h pour juillet et 179 h pour août
- 1 contrat CDD de 154 h pour juillet
rémunéré sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3 des animateurs selon la législation en vigueur pour les heures supplémentaires
- 3 Contrats Engagement Educatif dont 1 de 14 jours sur juillet et août et 2 de 20 jours sur août

Une prime de 30 € par nuit sera attribuée en sus aux animateurs qui prendront en charge le mini camp de 3 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour ces embauches sur le mois de juillet et mandate Mme le Maire pour rédiger les contrats.

V – TÉLÉPHONIE et WIFI dans les Ecoles :

M Jean-François BIZET chargé de ce dossier expose au conseil municipal sa proposition afin que les écoles puissent faire fonctionner les tablettes achetées en début d'année et qu'il n'y ait plus de problème de connexion à Internet dans les classes. Les autres connexions téléphoniques pour l'ensemble des services sont évoquées, afin d'évaluer la globalité d'un budget téléphonie.

Le Conseil débat de la question des ondes émises par ces appareils ; en l'absence d'étude avérée statuant sur cette dangerosité, la commune s'équiperait.

Après discussion, le CM valide la proposition d'Orange.

VI – ECRITURES COMPTABLES :

A) Budget eau-assainissement :

Du fait de la mauvaise imputation en 2014 de subventions reçues de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire de prévoir une augmentation de crédits sur la section d'investissement de ce budget:

- a) Dépenses : + 24 873 € répartis ainsi :
 - Compte 131 : + 20 310 €
 - Compte 1318 : + 4563 €
- b) Recettes : + 24 873 € au compte 4582

Soit un nouveau montant de la section d'investissement du BP 2015 de 188 054 € au lieu de 163 181 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour l'augmentation de crédits proposée.

B) Budget commune :

Afin de prendre en charge les travaux de Basse Tension sur les divers programmes, il est nécessaire de virer la somme de 50 000 € du compte 21534 au compte 2041581 en section d'investissement du BP 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour ce virement de compte à compte.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

A) Nouvelle plaquette au site archéologique :

Sacha KUPRESKI présente au conseil municipal trois devis pour le tirage de la nouvelle plaquette présentée lors de la séance du 28 mai 2015 :

- ADN Imprimeur : 192 € TTC
- IIMS : 132 € TTC
- Filigrane Imprimerie : 199,20 € TTC avec un grammage de 150 au lieu de 135

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD à l'unanimité pour le devis de l'entreprise IIMS (pour 500 ex).

B) Remise en état du toit de la maison commune à La Cour Barrée :

Eric LUBRANO informe le conseil municipal de l'état catastrophique du toit de la maison commune à La Cour Barrée et de la nécessité de faire des réparations d'urgence pour éviter un accident dû au risque de chute de tuile sur la voie publique ou chez le voisin.

Mme le Maire propose dans un premier temps, de faire une évaluation des travaux à entreprendre de toute urgence pour pallier aux risques de chute de tuiles et de contacter le service CAUE de la DTT pour une estimation générale des travaux de réhabilitation de cette maison à entreprendre.

C) Repas communal 2016 :

Philippe VANTHEEMSCHE demande au conseil municipal de fixer la date du prochain repas communal sur 2016 afin de bloquer une animation et un traiteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la date du dimanche 10 janvier 2016.

D) Demande de subvention :

Mme le Maire informe le conseil municipal que le club de foot de Coulanges vient de nous transmettre sa demande de subvention :

37 licenciés x 15 € soit un montant de 555 € .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le versement d'une subvention de 405€ (soit 27 licenciés, déduction faite des entraîneurs).

E) Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes :

Par circulaire en date du 27 mai 2015, la Préfecture demande aux communes et EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de décider avant le 30 juin du choix de prélèvement ou de reversement du FPIC 2015 :

- Conserver la répartition dite « de droit commun » ; exemple pour Escolives : reversement de 8 659 € pour 2015
- Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » ; exemple pour Escolives : reversement de 6 061 € pour 2015

Concernant la CCPC il n'y a pas de prélèvement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal CHOISIT de continuer sur la répartition de droit commun.

F) Indemnités du Receveur Municipal :

Concernant l'année 2014, deux receveurs municipaux sont intervenus sur la trésorerie de Vermenton, et leurs indemnités de conseil et de confection de budget s'élèvent à

- M Laurent BOUCHE : 137,65 € net à payer – brut 151,02 €
- M François NGUYEN : 275,29 € net à payer – brut 302,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le versement de ces indemnités.

G) Différentes cotisations 2015 :

Assoc. des Maires Ruraux de l'Yonne : 125 €

Association des Maires de France : 118,14 €

Fondation du Patrimoine : 50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le versement de ces cotisations pour 2015.

H) Circuits cyclistes dans le Coulangeois :

Sacha présente la prestation de la CCPC proposant la location de vélos électriques sur des circuits adaptés.

I) Voirie départementale

La partie en revêtement béton de la RD606 sera refaite en enrobé l'année prochaine ; la limite de vitesse aujourd'hui à 70km/h passera à 90km/h, malgré l'avis défavorable du Conseil Municipal.

J) RADD

Christopher et Benjamin se sont rendus le 12 juin aux Rencontres Auxerroises du Développement Durable, pour visiter les serres municipales d'Auxerre et échanger autour du fleurissement et des pratiques liées au plan "Zéro Phyto". De bonnes idées à reprendre.

K) Association des Routes Touristiques des Vignobles de l'Yonne

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 3 juin, Benjamin Borgnat a représenté la commune. Les derniers chemins ont été balisés ces derniers jours avec l'aide de Paulin Vocoret, animateur stagiaire de l'association.

L) Jeux d'extérieur au terrain de La Cour Barrée

Eric LUBRANO émet le souhait de réaménager le parc ; la commission enfance et jeunesse proposera un projet au CM.

M) Abris de bus et emplacement de bus à La Cour Barrée

Philippe VANTHEEMSCHE présente les premiers éléments de chiffrage.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le Jeudi 23 juillet à 20h.

Le Maire, Josette ALFARO

